



le **Rouillacais**
Communauté de Communes

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 15 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 5 décembre dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle des Fêtes d'Echallat - 16170 ECHALLAT, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	21	
Suppléants :	1	
Pouvoirs :	0	
Excusés :	7	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : / DOUZAT : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT :** M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC :** M. Franc PINAUD, M. Éric COVIDAT, **MARCILLAC-LANVILLE :** M. Thierry MARCILLAUD, **MAREUIL :** Mme Claudine RODET, **MONS : / ROUILLAC :** Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, M. Christian BERTON, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Elisabeth MASSON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE :** M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX :** M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIER SAC :** Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, **VAL D'AUGE :** M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC :** M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante : M. Thierry MARCILLAUD

Pouvoirs :

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, Mme Marina GRAMMATICO, M. Patrick MESNARD, M. Francis ROY, M. Emmanuel RIPPE, Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2025 a été transmis par courriel le 20 novembre 2025. Le Conseil Communautaire adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
28/11/2025	COMMUNICATION	REALISATION ET IMPRESSION CALENDRIERS DE COLLECTE	DEVIS D'UN MONTANT DE 2 360,20 € HT - KEEPLI GROUP
02/12/2025	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RENOUVELLEMENT SIL	DEVIS D'UN MONTANT DE 865 € HT - SIGNALISATION 16

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

Monsieur BURBAUD accueille les élus communautaires et les élus de Douzat présents à la réunion, et remercie également la mairie d'Echallat pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes.

1. Approbation des modifications statutaires du PETR

Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Ouest Charente – Pays du Cognac) fait l'objet d'une réorganisation visant à simplifier sa gouvernance (réduite à 20 membres) et à recentrer ses missions sur sa seule compétence obligatoire : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les modifications statutaires.

2. Convention de gestion entre la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et la Communauté de Communes du Rouillacais

La réorganisation du syndicat mixte Ouest Charente – Pays du Cognac conduit les deux EPCI membres à reprendre les missions d'équilibre des territoires, jusqu'ici exercées par le PETR.

Pour garantir la continuité de ces dispositifs territoriaux (Leader, projets touristiques numériques, Interreg, Contrat Territorial Régional) et éviter que chaque territoire démultiplie son ingénierie, il est proposé que Grand Cognac assure ces missions pour le compte de la Communauté de Communes du Rouillacais dès 2026.

Une répartition des coûts résiduels (salaires subventions déduites majorés de 10 % de frais d'administration générale) de participation est mise en place entre les 2 collectivités (80% Grand Cognac / 20 % Rouillacais). Sur la base des données consolidées 2025, la contribution prévisionnelle du Rouillacais serait d'environ 5 500 € par an.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les termes de la Convention et autorise le Président à la signer.

3. Plan de financement Projet de Rénovation de logements pour actifs - Rouillac

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement suivant et autorise le Président à déposer les demandes de subventions (ETAT- 181 164 € et FEADER – 100 000 €) :

DEPENSES HT		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	PRESENTÉ	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Maitrise d'œuvre	100 000,00 €	EUROPE	100 000 € (assiette travaux)	8,94 %
Acquisition terrain (FAI Incluse)	207 600,00 €	REGION	Non éligible	
Travaux Logements phase 1	488 572,00 €	ETAT DETR phase 1 (Acquis)	226 851,60 €	20,28 %
Travaux Logements phase 2	322 328,00 €	ETAT DETR phase 2	181 164,00 €	16,19 %
		AUTOFINANCEMENT PUBLIC	610 484,40 €	54,58 %
		TOTAL AIDES PUBLIQUES	1 118 500,00 €	100 %
		AUTOFINANCEMENT PRIVE		
Total	1 118 500,00 €	Total	1 118 500,00 €	100 %

4. Plan de financement Extension et réaménagement de la maison de santé pluridisciplinaire - Rouillac

L'estimation consolidée de l'ATD16 établit le coût total prévisionnel de l'opération à **2 509 714 € HT**, montant intégrant les travaux d'extension et de réaménagement, la balnéothérapie, les études complémentaires en matière de géothermie, la maîtrise d'œuvre, les assurances obligatoires et les provisions pour aléas techniques et révisions de prix.

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement et autorise le Président à déposer les demandes de subventions suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES		
POSTE DE DEPENSES	PRESENTÉ	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Travaux d'extension et réaménagement	1 880 515 €	État – FIT (40 %)	1 003 885,60 €	40 %
Maîtrise d'œuvre (incluant OPC, études thermiques)	296 699 €	Région Nouvelle-Aquitaine (20 %)	200 000 €	8 %
Prestations de contrôle (CT, SPS)				
Études techniques & diagnostics				
Révisions & imprévus	298 100 €	Département de la Charente (10 %)	200 000 €	8 %
		Ademe (Fonds Chaleur)	A déterminer	
Assurances obligatoires (DO, TRC)	34 400 €	Autofinancement / Emprunt CCR	1 105 828,40 €	44 %
Frais administratifs / publicités				
Total charges	2 509 714 € HT	Total recettes	2 509 714 € HT	100 %

5. Réajustement Dotation de Solidarité Communautaire 2025

Lors du Conseil Communautaire du 24 mars 2025, la DSC a fait l'objet d'un rajustement de l'enveloppe financière de 40 000 € à laquelle s'ajoute un reversement de l'IFER perçu par la Communauté de Communes. Le montant délibéré en mars était de 358 460,50 €.

Au regard de l'impact de ces installations au niveau communal, la proposition faite est de réaffecter une partie du montant versée à l'EPCI vers les communes. Une répartition égalitaire de la recette IFER entre communes et EPCI est souhaitée.

Il est proposé d'affecter 50 % (25/50) de la recette IFER photovoltaïque et 30 % (15/50) de la recette IFER éolien que perçoit l'EPCI vers la commune afin d'équilibrer les recettes entre commune et EPCI.

Le montant de l'IFER étant connu pour 2025, le Conseil Communautaire décide de refixer la dotation de solidarité 2025 qui tient compte de l'actualisation du montant de l'IFER à reverser. Le montant total est de 380 334,10 €.

COMMUNES	Potentiel financier/habitant 10%	Population INSEE 1er janvier 2025 27,5%	Bases fiscales 2025 35%	Linéaire de voirie (km) 12,5%	Superficie Communale 15%	TOTAL	IFER Photovoltaïque 2025	IFER éolien	TOTAL	TOTAL
COURBILLAC	3 276,92	7 340,67 €	4 820,19	1 661,59	2 199,08	19 298,44 €	455,50		19 753,94 €	19 753,94 €
DOUZAT	2 987,28	4 304,83 €	3 663,28	1 005,41	2 134,02	14 094,82 €			14 094,82 €	14 094,82 €
ECHALLAT	2 804,48	4 763,62 €	4 274,74	2 182,50	2 814,37	16 839,72 €			16 839,72 €	16 839,72 €
GENAC-BIGNAC	2 706,55	9 829,85 €	8 261,09	4 257,77	6 191,99	31 247,26 €	221,50		31 468,76 €	31 247,26 €
MARCILLAC LANVILLE	2 817,56	4 910,05 €	5 168,96	4 045,93	3 422,23	20 364,73 €	983,50		21 348,23 €	21 126,73 €
MAREUIL	2 829,66	3 816,76 €	3 601,45	1 454,83	2 139,59	13 842,29 €			13 842,29 €	13 842,29 €
MONS	2 368,52	2 274,44 €	2 739,78	3 515,62	3 738,24	14 636,60 €			14 636,60 €	14 636,60 €
ROUILLAC	1 978,14	28 962,44 €	60 208,22	8 815,47	10 326,18	110 290,46 €	1 310,00		111 600,46 €	111 441,96 €
ST AMANT DE NOUERE	2 779,35	3 504,39 €	3 358,44	1 440,52	2 072,67	13 155,37 €			13 155,37 €	13 155,37 €
ST CYBARDEAUX	2 979,08	8 131,35 €	6 426,73	2 706,38	3 901,83	24 145,37 €	989,00		25 134,37 €	24 938,87 €
ST GENIS D'HIERSAC	2 862,55	8 951,32 €	7 002,29	2 895,86	3 546,78	25 258,79 €	142,00		25 400,79 €	25 258,79 €
VAL D'AUGE	2 432,86	7 916,60 €	11 883,99	9 357,39	8 277,67	39 868,51 €	298,00	20 934,60	61 101,11 €	40 166,51 €
VAUX ROUILLAC	2 677,03	2 918,70 €	2 840,84	1 035,73	2 485,35	11 957,64 €			11 957,64 €	11 957,64 €
TOTAUX	35 500,00	97 625,00 €	124 250,00	44 375,00	53 250,00	355 000,00 €	4 399,50	20 934,60	380 334,10 €	358 460,50 €

6. Ressources humaines – Crédit et suppression de postes

Il est nécessaire de créer les postes permanents ou temporaires suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 pour assurer la continuité des services :

Emploi	Grade	Durée	
Gestionnaire RH	Adjoint Administratif – Echelon 1 minimum 20/35e	1 an	Création
Chauffeur/ripeur	Adjoint Technique – Echelon 2 – 35/35e	1 an	Vacance d'emploi
Chauffeur transport à la demande	Adjoint Technique – Echelon 1 – 10/35e	1 an	Création
Agent entretien locaux	Adjoint Technique – Echelon 2 – 25/35e	8 mois	Vacance d'emploi
Agent entretien locaux	Adjoint Technique – Echelon 8 – 25/35e	8 mois	Accroissement temporaire

Le Conseil Communautaire décide de créer les emplois à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité.

7. Créances éteintes – Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire adopte l'admission en « créances éteintes » pour un montant de 827,57€ sur le budget Ordures Ménagères et d'inscrire cette dépense au compte 6542 « créances éteintes » du budget Ordures Ménagères.

8. Décision modificative n°2 – Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire approuve la modification budgétaire suivante :

Il y a lieu d'effectuer des virements de crédits au chapitre 012, comme suit :

Fonctionnement = 0,00 €

Dépenses

Chap. 012 Charges de personnel et frais assimilés	
c/6411 Salaires, appointements	+ 22 700,00 €

Dépenses

Chap. 011 Charges à caractère général

c/6066 Carburant	- 10 000,00 €
c/611 Sous-traitance générale	- 7 700,00 €

Chap. 022 dépenses imprévues

c/022 Dépenses imprévues	- 5 000,00 €
--------------------------	--------------

9. Rapport sur le choix du mode de gestion du service public de l'eau potable

La Communauté de communes du Rouillacais dispose actuellement de 2 contrats de délégations de service public distinctes pour la gestion du service public de l'eau potable, : Auge et Foussignac-Nouère. À l'occasion de l'échéance de ces contrats au 31 décembre 2026, il est proposé d'engager une réflexion visant à envisager la future contractualisation (fusion ou non des 2 périmètres en une DSP unique, durée du contrat...)

Après présentation de l'analyse des modes de gestion pour mieux appréhender les enjeux techniques, financiers et organisationnels du service, la procédure sera la suivante :

1. **5 janvier 2025** : avis du Comité Social Territorial
2. **19 janvier 2025** : délibération du Conseil communautaire
 - Choix du mode de gestion (DSP),
 - Validation du principe de fusion des périmètres,
 - Autorisation donnée au Président pour engager la procédure de mise en concurrence.
 - Désignation de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).
3. Lancement de la procédure DSP (publicité, candidatures, offres).
4. Délibération ultérieure portant choix du délégataire et approbation du contrat.
5. **1^{er} janvier 2027** : Démarrage du futur contrat

10. Participation au projet « Charente Territoire Industriel d'Avenir » porté par l'Union Patronale de la Charente

L'Union Patronale de la Charente (UP16) porte, en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale et les partenaires institutionnels, une démarche intitulée « Charente Territoire Industriel d'Avenir (CTIA) », visant à renforcer l'attractivité industrielle et économique du territoire à l'échelle départementale.

La démarche repose sur une coopération intercommunale structurée, associant les Présidents d'EPCI, l'Union Patronale de la Charente et les principaux partenaires institutionnels et consulaires (Département, Préfecture, Région Nouvelle-Aquitaine, Banque des Territoires, BPI France, CCI, CMA). Une gouvernance partagée sera mise en place, comprenant un comité stratégique et un comité technique.

Le Conseil communautaire approuve le principe de participation de la Communauté de Communes du Rouillacais au projet « Charente Territoire Industriel d'Avenir » et autorise le Président à signer la convention de partenariat.

11. Office de Tourisme – Subvention 2026

Le Conseil Communautaire décide de proroger la convention arrivant à échéance au 31 décembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, et selon les mêmes conditions partenariales afin d'assurer la continuité du service public touristique dans l'attente d'une réflexion plus globale sur l'évolution du dispositif.

Pour l'année 2026, le Conseil Communautaire décide également de reconduire la subvention versée d'un montant de 140 000 €, selon les modalités prévues par la convention et d'autoriser le versement d'une avance de 70 000 € avant le vote du budget primitif 2026.

12. Subvention USEP – Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

Le Conseil Communautaire accepte de prendre en charge à hauteur de 200€ les licences USEP pour l'ITEP de Douzat.

VII. Questions et informations diverses

Mauricette REDON présente le programme de Festi Noël, prévu le 17 décembre 2025.

Stéphanie BARANGER précise que la 74^{ème} naissance a été enregistrée sur le Rouillacais.

Pascal BURBAUD rappelle qu'un Apéro Philo, est prévu le lundi 26 janvier, à 18h, au Vingt-Sept.

VIII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire : Lundi 19 janvier 2026 - 18h – Rouillac.

La séance est levée à 19h15